

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2014-06-02

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 2 juin 2014 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Jacques Bogenez, Patrick Clowery, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 mai 2014
4. Suites au procès-verbal du 5 mai 2014
5. Période de questions des citoyens et visiteurs
6. Adoption du règlement n° 2014-14
7. Soumissions déneigement 2014-2017
8. Contrat de location de pelle sur roues
9. Embauche d'un opérateur de pelle sur roues
10. Règlement 2014-13 chemin Smith : certificat registre
11. Acquisitions de terrain chemin Hatley Acres
12. Mérite municipal 2014 : projet CCE
13. Demande à la CPTAQ – lot n° 4 679 445
14. PIIA, 203, rue des Méandres
15. Avis de motion règlement n° 2014-16 CCU
16. Dépôt des états financiers 2013
17. Préposé au stationnement chemin Vaughan
18. Adoption des comptes à payer
19. Correspondance
20. Divers
- 20.01 Demande de prolongation de la voie de contournement 410
21. Clôture de la séance

14-06-02.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

14-06-02.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2014

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 5 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.04

SUITES AUX PROCÈS-VERBAUX DU 5 MAI 2014

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-06-02.05

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Jonathan Fortier demande si les acquisitions de terrains sur Hatley Acres ainsi que les valeurs données sont les même que celles de l'an dernier. La réponse est oui. Il demande aussi si c'est lui-même qui installe un ponceau en face de chez lui, si cela est possible, la réponse est de rencontrer de directeur des travaux publics pour cette question. Il demande aussi la raison du rechargement sur Hatley Acres, trouve étrange cette situation. Il demande si un constat de dépenses a été fait pour le déchetage qui à son avis aurait dû être fait d'une façon différente. Il demande s'il peut mettre une douche au deuxième étage de son garage vu que plusieurs résidents du secteur Hatley Acres ont des logements au dessus de leurs garages. Monsieur Primeau indique que le conseil sera plus vigilant et plus sévère pour ces types de construction car le tout est interdit au niveau de la réglementation. Monsieur Fortier demande à changer les règlements afin que le tout soit plus harmonieux dans les secteurs Hatley Acres.

Monsieur Mario Brisebois félicite le conseil pour le dossier déchetage et indique au conseil que le terrain de Monsieur Fortier devrait être compensé plus équitablement. Il demande aussi où en est le dossier des conduites d'eau de la RIEM et quand les travaux commenceront.

Monsieur Jacques Bard félicite le conseil pour le déchetage des branches mais indique qu'il lui en reste beaucoup.

Monsieur David Wright aussi indique que plusieurs citoyens de son secteur possèdent un garage avec un logement au dessus.

14-06-02.06

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2014-14

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la limite de la zone interdite à la circulation de véhicules lourds sur la rue Belvédère sud;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du conseil du 5 mai 2014;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2014-14 relatif à la circulation des véhicules lourds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.07

SOUSSIONS DÉNEIGEMENT 2014-2017

ATTENDU QU'UN appel d'offres a été fait pour le déneigement des routes de la municipalité pour les années 2014-2015,-2015 -2016, 2016-2017;

ATTENDU QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions suite à cet appel d'offres, soit :

Lot 1		
Entreprise	Option A (2 ans) taxes incluses	Option B (3 ans) taxes incluses
9067-7295 Québec inc. (Entreprises Bruce Stoddard)	397 216,30 \$	595 824,45 \$
La Construction Réal St-Laurent ltée	441 683,60 \$	653 126,19 \$

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

Lot 2		
Entreprise	Option A (2 ans) taxes incluses	Option B (3 ans) taxes incluses
La Construction Réal St-Laurent ltée	389 036,30 \$	577 096,08 \$
Transport Jean-Luc Clément inc.	n/d	747 266,25 \$

ATTENDU QUE les soumissions sont conformes;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accorde le contrat de déneigement pour le lot n° 1 pour une période de deux (2) ans soit les années 2014-2015 et-2015 -2016, à la firme 9067-7295 Québec inc. (Entreprises Bruce Stoddard) pour un montant de 397 216,30 \$ toutes taxes incluses soit 198 608,15 taxes incluses par année;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité accorde le contrat de déneigement pour une période de deux (2) ans soit les années 2014-2015 et-2015 -2016, pour le lot n° 2 à la firme La Construction Réal St-Laurent ltée pour un montant 389 036,30 \$ toutes taxes incluses soit 194 518,15 \$ par année;

ET RÉSOLU QUE la Municipalité du Canton de Hatley mandate Monsieur le maire et Madame la directrice générale à signer tous les documents inhérents à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14-06-02.08

CONTRAT DE LOCATION DE PELLE SUR ROUES

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la location d'une pelle sur roues d'une durée maximale de six (6) mois;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois (3) offres :

Gauvin Équipement
Pelle Doosan Modèle Dx140W, année 2014
5 500 \$ (transport inclus) plus taxes par mois

MICI
Pelle Hyundai R140W-9, année 2013
7 750 \$ plus transport (1 200 \$) plus taxes par mois

Hewitt Équipement
Pelle M315D, année 2012
6 900 \$ (transport inclus) plus taxes par mois

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution;

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la location de pelle de Gauvin Équipement, avec les spécifications telles que décrites ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.09

EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE PELLE SUR ROUES

ATTENDU QUE la Municipalité loue une pelle sur roues pour une période maximale de six (6) mois;

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE l'embauche d'un opérateur de pelle est requise;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été affichée dans le journal local La Tribune début du mois de mai dernier;

ATTENDU QU'après les entrevues, le candidat retenu est Monsieur Christian Lamy pour une période probatoire de trois (3) mois;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'embauche de Monsieur Christian Lamy comme opérateur de pelle pour une période probatoire de trois (3) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.10

RÈGLEMENT 2014-13 CHEMIN SMITH : CERTIFICAT REGISTRE

La journée d'accessibilité au registre, suite au règlement n° 2014-13 ayant pour objet de décréter la réalisation de travaux de pavage sur le chemin Smith et pourvoyant au paiement des dépenses, a eu lieu le 22 mai 2014.

- 1° le nombre de personnes habiles à voter est de 42
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 15.
- 3° le nombre de demandes faites est de 0
- 4° le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

14-06-02.11

ACQUISITIONS DE TERRAIN CHEMIN HATLEY ACRES

ATTENDU QUE la Municipalité, afin de réaliser un projet de réfection et drainage du chemin Hatley Acres, doit se porter acquéreur de certaines parties de terrain situées en bordure du chemin Hatley Acres;

ATTENDU QU'un mandat de négociation doit être donné afin de faire les acquisitions;

ATTENDU QU'un mandat de signature de document doit être donné afin de légaliser les acquisitions;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate la directrice générale Madame Liane Breton et le directeur des travaux publics à négocier pour et au nom de la municipalité, l'acquisition de parties de terrain requises le projet de réfection du chemin Hatley Acres;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire, Monsieur Martin Primeau et la directrice générale Madame Liane Breton à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents d'acquisition des parties de terrain requises pour le projet de réfection du chemin Hatley Acres.

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la directrice générale à mandater :

- un évaluateur professionnel pour établir la valeur des terrains à acquérir, si nécessaire ;
- un arpenteur-géomètre pour les opérations cadastrales;
- un notaire pour effectuer les acquisitions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-06-02.12

MÉRITE MUNICIPAL 2014 : PROJET CCE

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a mis sur pied le Mérite municipal afin de rendre un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur milieu;

ATTENDU QU'il y a lieu de souligner les nombreuses réalisations du Comité consultatif en environnement du Canton de Hatley en soumettant sa candidature au Mérite municipal 2014;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve la présentation de la candidature du Comité consultatif en environnement du Canton de Hatley au Mérite municipal 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.13

DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 4 679 445

ATTENDU QUE le propriétaire du lot n° 4 679 445 a déposé à la municipalité une demande à la Commission de protection du territoire agricole;

ATTENDU QUE la demande consiste à un remblai d'une superficie approximative de soixante neuf mille quatre cent quatre-vingt-treize (69 493) mètres carrés;

ATTENDU QUE le propriétaire désire améliorer le drainage et le potentiel agricole du terrain;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande du propriétaire du lot 4 679 445.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.14

PIIA, 203, RUE DES MÉANDRES

ATTENDU QUE les propriétaires du lot 4 982 033 ont déposé à la municipalité une demande de permis de construction d'une résidence située au 203, rue des Méandres;

ATTENDU QUE le règlement n° 2000-13 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale s'applique pour ce projet;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont évalué la demande en fonction des objectifs et des critères fixés par le règlement n° 2000-13;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'À la suite de la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme, le conseil accepte la demande de permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

14-06-02.15

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2014-16 CCU

JACQUES BOGENEZ donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2014-16 relatif à la composition d'un comité consultatif d'urbanisme. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

14-06-02.16

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2013

La directrice générale dépose les états financiers 2013.

13-05-06.17

PRÉPOSÉ AU STATIONNEMENT CHEMIN VAUGHAN

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la surveillance du stationnement du chemin Vaughan;

ATTENDU QUE l'administration du village de North Hatley donne le service de surveillance ainsi que l'application du règlement de stationnement;

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU DE nommer Monsieur Anthony Mercier au poste de préposé au stationnement du chemin Vaughan pour l'application du règlement n° 2010-03 pour la période débutant le 18 mai 2014 et se terminant le 14 octobre 2014de

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.18

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
201400334 à 201400416	151 950,38 \$
Salaires mai 2014	15 945,61 \$

PAR CONSÉQUENT IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 3 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.19

CORRESPONDANCE

MAMROT Mérite pour le CCE

14-06-02.20

DIVERS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

**14-06-02-20-01 DEMANDE DE PROLONGATION DES TRAVAUX VOIE DE
CONTOURNEMENT 410**

ATTENDU QUE la firme Couillard Construction demande un délai d'un mois pour les travaux de la 410 dont la fin était prévue en août prochain;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE**

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal sursoit à cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

14-06-02.21

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 20 h 02

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale